

## PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 21 février 2023

\*\*\*\*\*

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice.	Présents	Exprimés
15	10	12

L'an deux mille vingt-trois, le mardi vingt et un-février à 20 Heures  
Le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame

COUBLE Simone, Maire de CLEPPE

**Présents** : Mrs CHILLET J-F. – CIPRIANI A. – MOLY R. – KEMLIN X. – VACHER R  
Mmes COUBLE S. – BUI E. – DOSSON F – LACROIX J. – LABROSSE-VIAL S.

**Absents** : ZOTIER T. - NOURRISSON T.

**Absents excusés** : ROLLAND J.- NABONNAND I. - BARRY E.

**Pouvoirs** : De NABONNAND I. à DOSSON F, de ROLLAND J. à LABROSSE-VIAL S.

Madame Sylvie LABROSSE-VIAL a été nommée secrétaire de séance.

**Approbation du compte rendu de la réunion du 24 janvier 2023 à l'unanimité.**

### Ordre du jour

### session ordinaire

- 1-Approbation du procès-verbal de la réunion du 24 janvier 2023
- 2-Désignation du secrétaire de séance
- 3-CA 2022 Multiservices
- 4-CA Compte de gestion 2022 Multiservices
- 5-BP 2023 Multiservices
- 6-Demandes de subventions compte 65541
- 7-Demandes de subventions associations 6574
- 8-Demande de subvention CCAS compte 657362
- 9-Délibération demande de subventions fonds vert
- 10-Délibération demande de subventions fonds de concours accompagnement récupération eaux pluviales
- 11-Echange de parcelles cadastrées C596 et C598
- 12-Information sur opération Loire propre
- 13- Questions diverses
  - Rappel réunion CCID 27 février
  - Demandes subvention Prévention routière et AFP France Handicap
  - Remerciements divers

### **PRESENTATION DU CA 2022 MULTISERVICES**

LIBELLE	FONCTIONNEMENT	
	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés		12 369.69 €
Part affectée à investissement		11 918.00 €
Opérations de l'exercice	2 189.56 €	5 240.50 €
<b>Totaux</b>	<b>2 189.56 €</b>	<b>5 692.19 €</b>
Résultat de clôture		3 502.63 €

Besoin de financement  
Excédent de financement

Restes à réaliser DEPENSES  
Restes à réaliser RECETTES

Besoin total de financement  
Excédent total de financement

INVESTISSEMENT	
DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
11 917.96 €	
	12 798.10 €
3 890.70 €	
15 808.66 €	12 798.10 €
<b>3 010.56 €</b>	
<b>3 010.56 €</b>	
<b>3 010.56 €</b>	

Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement :

<b>3 011.00 €</b>	au compte 1068 Recettes d'investissement
491.63 €	au compte 002 Excédent de fonctionnement reporté

Après vérification de la concordance entre le Compte Administratif et le Compte de Gestion, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le CA et le Compte de Gestion 2022 Multiservices.

## PRESENTATION DU BP MULTISERVICES

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le projet de Budget Primitif 2023 du Multiservices.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le Budget Primitif 2023 Multiservices qui s'équilibre ainsi :

### **SECTION FONCTIONNEMENT**

		DEPENSES DE LA SECTION FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION FONCTIONNEMENT
VOTE	CREDIT DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET	5 771.00	5 280.00
REPORTS	RESTES A REALISER (RAR) DE L'EXERCICE PRECEDENT	0.00	0.00
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	0.00	491.00
<b>TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>5 771.00</b>	<b>5 771.00</b>

### **SECTION INVESTISSEMENT**

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
VOTE	CREDIT D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET	880.00	3 891.00
REPORTS	RESTES A REALISER (RAR) DE L'EXERCICE PRECEDENT	0.00	0.00
	001 RESULTAT DE INVESTISSEMENT REPORTE	3 011.00	0.00
<b>TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		<b>3 891.00</b>	<b>3 891.00</b>

<b>TOTAL DU BUDGET</b>	<b>9 662.00</b>	<b>9 662.00</b>
------------------------	-----------------	-----------------

### DEMANDE DE SUBVENTIONS DIVERS ORGANISMES COMPTE 65541

Compte 65541 montant total 8000€

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la somme totale des subventions communales « divers organismes ».

### DEMANDES DE SUBVENTIONS ASSOCIATIONS COMPTE 6574

Report au prochain Conseil Municipal après demande de pièces complémentaires aux associations.

### DEMANDE DE SUBVENTIONS CCAS COMPTE 657362

Compte 657362 : montant total : 3454 €

Le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité la somme totale des subventions communales CCAS.

**Objet : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS VERT POUR LE RENOUELEMENT DU PARC LUMINAIRE ANCIEN EN LED**

Madame le Maire rappelle le projet de la commune de renouveler l'éclairage public vieillissant par des LED. Cette rénovation de l'ensemble du parc ancien, associé à l'extinction déjà en place sur la commune, et la diminution de la puissance dû au passage en LED (de 100 W à 35 W), amènerait à diminuer la consommation électrique pour l'éclairage public.

Elle précise que dans le cadre de l'accélération de la transition écologique dans les territoires, la commune pourrait prétendre à une subvention au titre des fonds verts pour renouvellement du parc luminaire ancien.

Madame le Maire propose de présenter une demande de subvention au titre des fonds verts sur le montant total des travaux à la charge de la commune, soit **43 899.96 € HT**

Après délibération le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve la demande de subvention au titre des fonds vert pour les travaux de renouvellement du parc luminaire ancien d'un montant de **43 899.96 € HT**.

**Objet : DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS AUPRES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE FOREZ EST POUR L'INSTALLATION D'UNE CUVE DANS LE CADRE DE LA RECUPERATION DES EAUX**

**RAPPEL et REFERENCE**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment en son article L 5214-16V,

Vu la délibération de la Communauté de Communes de Forez-Est n°2023.005.25.01 du 25 janvier 2023 portant création d'un fonds de concours aux communes pour la mise en œuvre d'une solution de récupération d'eau.

Vu le règlement d'attribution des fonds de concours validé par la décision n°75-2020 du Président de la Communauté de Communes de Forez-Est en date du 20 mai 2020.

Vu le projet d'installation d'une cuve dans le cadre de la récupération des eaux de pluie de tous les toits des services techniques et de la mairie.

**MOTIVATION et OPPORTUNITE**

Considérant qu'afin de financer la réalisation d'un équipement, des fonds de concours peuvent être versés entre un Etablissement Public de Coopération Intercommunal (EPCI) et ses communes membres, après accords concordants exprimés à la majorité simple du Conseil Communautaire et des Conseils Municipaux concernés, Considérant que

- Le montant du fonds de concours versé par la Communauté de Communes ne peut excéder la part du financement assurée par la commune, hors subventions
- La commune, maître d'ouvrage, doit prendre en charge au minimum 20% du financement du projet (art L1111-10 – III du CGCT)
- La Communauté de Communes vérifie la légalité des fonds de concours sollicités : la commune doit lui adresser les justificatifs des dépenses.

**PROPOSITION**

Madame le Maire propose au Conseil Municipal :

- De solliciter le versement d'un fonds de concours de 2 444.50 € pour la mise en œuvre d'une solution de récupération d'eau, sur l'enveloppe 2023 du budget de la Communauté de Communes de Forez-Est, sur les travaux ci-dessous.

	<b>MONTANT HT des travaux</b>	<b>SUBVENTIONS</b>	<b>RESTE A CHARGE de la commune</b>
Cuve	4 889 € HT	2 444.50 € HT	2 444.50 € HT
Génie Civil en interne	750.00 € HT		750.00 € HT
<b>TOTAL</b>	<b>5 639 € HT</b>	<b>2 444.50 € HT</b>	<b>3 194.50 € HT</b>

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la demande de fonds de concours à la Communauté de Communes Forez-Est telle qu'expliquée ci-dessus.

**Objet : ECHANGE DE PARCELLES CADASTREES C596 ET C598**

Madame le Maire prend soin de rappeler le projet de continuité voie piétonne du cimetière au carrefour, le long de la D112,

Madame le Maire expose aux membres du Conseil Municipal le besoin d'acquérir la parcelle C 596 appartenant à la SCI de Châtel, en échange de la parcelle C 598 appartenant à la Commune,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la division parcellaire de la parcelle C 558 de 2 001 m<sup>2</sup> devenant la C 597 de 358 m<sup>2</sup> et la C 598 de 1 643 m<sup>2</sup>

Vu la division parcellaire de la parcelle C 29 de 3 920 m<sup>2</sup> devenant la C 595 de 2 891 m<sup>2</sup> et la C 596 de 1 029 m<sup>2</sup>

Considérant par conséquent qu'il convient de verser la parcelle C 596 au domaine public

Considérant également qu'il convient de sortir la parcelle C 598 du domaine public

Considérant que l'acquisition est opérée en la forme administrative et à titre gratuit

Considérant que l'intégralité des frais sera supportée par la Commune de Cleppé

Considérant que les crédits budgétaires nécessaires à la réalisation de cette opération sont prévus au budget

Considérant que l'aval du Conseil Municipal est requis

Après délibération le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'acquisition à titre gratuit et en la forme administrative de la parcelle cadastrée Section C Numéro 596

Il approuve la cession à titre gratuit et en la forme administrative de la parcelle cadastrée Section C Numéro 598

Le Conseil dit que l'intégralité des frais seront supportés par la Commune de Cleppé, que les crédits nécessaires à la réalisation de cette opération sont prévus au budget, et approuve l'habilitation conférée à Madame le Maire à recevoir et à authentifier l'acte.

### **INFORMATION OPERATION LOIRE PROPRE**

Madame Le Maire rappelle que la 13<sup>ème</sup> édition de l'opération J'aime la Loire...propre organisée par les fédérations de randonneurs, pêcheurs et chasseurs en partenariat avec de nombreuses autres structures (collectivités, associations...) se déroule le samedi 04 mars 2023.

CLEPPE, pour la première fois, a mis en place l'opération Loire propre avec le soutien de la FDC42 LOIRE.

RDV est donné à 8h30 devant la mairie.

### **QUESTIONS DIVERSES**

-Demande de subvention Prévention Routière, AFP France Handicap :la commune reste sur la position de ne pas verser de subventions aux associations hors commune.

-Remerciements divers

-Rappel réunion CCID le lundi 27 février à 9h30

**Prochain conseil, mardi 21 mars 2023 à 20h00.**

**Commission budget lundi 27 mars 18h30**

**Le Maire S. COUBLE**

**Le secrétaire de séance S. LABROSSE-VIAL**